

FORMULAIRE DE PLAINTE AU MEDIATEUR du CONSEIL GENERAL INTERNATIONAL de la SOCIETE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

1 Identité de la personne plaignante

Prénom :
Nom :
Agissant au nom de (le cas échéant) (précisez l'adresse email) :
.....
.....
.....
Adresse personnelle (du plaignant) :
.....
.....
Ville :
Département/Région/Province :
.....
Code postal :
Pays :
Tél. fixe : Tel. Mobile :
Télécopieur :
Courriel :

Appartenance à la Société de Saint-Vincent-de-Paul :

Pays
Conseil
Conférence :
Depuis quand :

2 Contre quelle institution ou quel organe de la Société de Saint-Vincent-de-Paul porte votre plainte ?

.....
.....

- Le Conseil National de la Société de votre pays
- Un Conseil Supérieur ou de Zone
- La Conférence à laquelle vous appartenez
- La CIAD
- Le Comité
- La Commission
- Le Conseil Général International (CGI)
- Autre organe (veuillez préciser)

(Précisez l'adresse email de l'institution ou de l'organe, le nom de son Responsable ainsi que son adresse email)

3 a) Quelle décision ou quelle action motive votre plainte ?

b) Quand en avez-vous eu connaissance ?

a).....
.....
.....
.....

b)

4

À votre avis, quelle est l'erreur commise par l'institution ou l'organe de la SSVP concerné ?

5

À votre avis, que devrait faire l'institution ou l'organe en question pour réparer son erreur ?

6

Avez-vous déjà contacté l'institution ou l'organe de la SSVP concerné ?

oui (veuillez préciser : date, interlocuteurs, adresses)

non

7

Si votre plainte concerne des rapports de travail avec les institutions et les organes : avez-vous utilisé toutes

les possibilités de demandes ou de réclamations internes prévues par les Statuts internes de votre Conseil National? Si oui, les délais fixés pour la réponse sont-ils échus ?

- Oui**
- Non**

Précisez les démarches entreprises pour tenter de résoudre ce problème : (si vous avez besoin de plus d'espace, ajoutez une feuille)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

8

L'objet de votre plainte a-t-il déjà donné lieu à une décision ?

- oui (veuillez la donner, et préciser date, interlocuteurs, adresses)
- non

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Date et signature :

NOTICE EXPLICATIVE
POUR LE DEPOT DE PLAINTE AUPRES DU MEDIATEUR
DU CONSEIL GENERAL DE LA SOCIETE DE SAINT VINCENT DE PAUL

1. Ce formulaire est destiné à vous aider dans la rédaction de tout dépôt de plainte.
2. Il est à dactylographier.
3. Il peut être rédigé dans 4 des 5 langues de la Société : français, anglais, espagnol, portugais.
4. Le médiateur du CGI peut-être saisi seulement après avoir épuisé tous les recours au niveau national (Conseil Central, Conseil national, Commission nationale de Conciliation, etc.)
5. Le Médiateur accusera réception de ce formulaire, à l'expéditeur, et mènera son enquête.
6. Le Médiateur pourra réclamer des éclaircissements ou des documents annexes.
7. Le Médiateur, membre de la Société de Saint Vincent de Paul, remplit sa mission, en toute fraternité dans la charité qui anime tous les membres depuis la fondation de la première Conférence, sous le regard de nos fondateurs, et en toute indépendance.
Il rend compte régulièrement de ses enquêtes au Président Général.
8. Le Médiateur reste à l'écoute et agit dans le seul esprit de service qui puisse s'entendre dans la Société de Saint-Vincent-de-Paul : servir dans l'humilité, la joie et l'espérance, avec charité et fraternité.
9. Le Médiateur est habilité à recevoir non seulement les plaintes mais aussi les suggestions, les remarques constructives, les encouragements divers ou les propositions susceptibles d'améliorer la vie de la Société dans le monde
10. Tout membre vincentien ou personne appartenant à la Société peut saisir le Médiateur.